



# JEUX OLYMPIQUES DE 2018 ET DE 2020

<b>À :</b>	Hubert T. Lacroix
<b>RÉUNION :</b>	Réunion du Conseil d'administration – 1 <sup>er</sup> octobre 2014
<b>DE :</b>	Heather Conway, vice-présidente principale, Services anglais Neil McEneaney, chef des affaires commerciales, Services anglais Jeffrey Orridge, directeur général, CBC Sports et directeur général, Jeux olympiques François Messier, directeur général, Production, Services français Jean Mongeau, directeur général et chef des revenus, Groupe Revenus
<b>OBJECTIF :</b>	Approbation du prolongement des droits de diffusion de CBC/Radio-Canada pour les Jeux olympiques de 2018 et de 2020
<b>DATE :</b>	30 septembre 2014

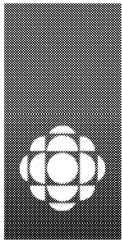


## INTRODUCTION : ENTENTE POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 2018 ET DE 2020

CBC/Radio-Canada a négocié une entente, sujette à votre approbation, pour obtenir les droits de diffusion des Jeux olympiques de 2018 (Pyeongchang, en Corée du Sud) et de 2020 (Tokyo, au Japon).

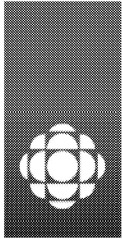
Cette entente tire profit des facteurs suivants :

- Capital de sympathie auprès du CIO et succès partagés.
  - 
  - 
  - 
  -



# INTRODUCTION : ENTENTE POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 2018 ET DE 2020

- Cette entente constitue la pierre d'assise qui nous permettra de mettre en œuvre notre stratégie en matière de sports établie dans le cadre de la *Stratégie 2020*, approuvée en juin 2014 :
  - « Poursuivre une approche de dépôt de soumissions en consortium pour les Jeux olympiques à venir, avec CBC/Radio-Canada comme principal radiodiffuseur. »
  - « En supposant que CBC/Radio-Canada arrive à s'entendre avec d'autres radiodiffuseurs/partenaires médias pour créer un modèle de consortium, établir une unité olympique flexible et de petite taille. Cela nécessitera aussi de déployer une stratégie d'acquisition de sports d'appui entre les Jeux olympiques. »
  - « En tant que radiodiffuseur public, nous croyons que nous avons un rôle important à jouer pour promouvoir des expériences rassembleuses et pertinentes à l'échelle nationale et fournir une vitrine pour les talents canadiens, les Jeux olympiques étant le standard d'excellence. »
- Elle solidifie la position de CBC/Radio-Canada en tant que dépositaire de la marque des Jeux olympiques au Canada et lui permet de perpétuer la tradition d'excellence.



## CONDITIONS DÉTAILLÉES DU PROLONGEMENT DE L'ENTENTE

Catégorie	Conditions du prolongement
Parties	CBC/Radio-Canada et le CIO
Conditions de l'entente soumise	Jeux olympiques d'hiver de 2018, Jeux olympiques d'été de 2020 et Jeux paralympiques
Droits de diffusion des Jeux olympiques	
Conditions financières	
Flux de trésorerie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conditions de paiement qui répondent aux besoins de trésorerie de CBC/Radio-Canada</li></ul>



# PLAN D'AFFAIRES

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.68.1

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
	<i>Entente actuelle pour les Jeux olympiques</i>						<i>Nouvelle entente pour les Jeux olympiques</i>				
	<i>(Sokchi)</i>			<i>(Rio)</i>	<i>Total</i>		<i>(Corée)</i>			<i>(Tokyo)</i>	<i>Total</i>
<b>Revenus</b>											
Publicité – services généralistes et spécialisés											
Publicité – plateformes numériques											
Octroi de sous-licences et souscription											
<b>Revenus totaux (remarque 1)</b>											
<b>Coûts</b>											
Droits de diffusion (remarque 2)											
Coûts de production (remarque 3)											
Ventes et promotion											
<b>Coûts totaux</b>											
<b>Margin before loss of sports infrastructure</b>											
Impact d'une infrastructure réduite (remarques 5 et 6)											
Coûts additionnels liés aux installations											
<b>Updated Margin</b>											
Unité olympique (personnel de la Production)											
<b>Marge bénéficiaire après les coûts associés à l'unité olympique</b>											



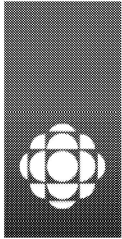
# DISTRIBUTION DES JEUX OLYMPIQUES

# PROVENANT DES

La marge bénéficiaire de :  
les coûts de l'unité olympique)

résultant des Jeux olympiques (après

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
	<i>Nouvelle entente pour les Jeux olympiques</i>				
	<i>(Corée)</i>			<i>(Tokyo)</i>	<i>Total</i>
<b>Marge bénéficiaire après les coûts associés à l'unité olympique</b>					
CIO					
<b>Résultat net (pertes entre parenthèses)</b>					
Coûts associés aux sports d'appui					
<b>Marge bénéficiaire nette de CBC/Radio-Canada</b>					



# HYPOTHÈSES DU PLAN D'AFFAIRES

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.68.1

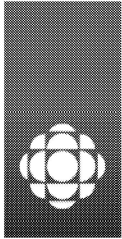
Le plan d'affaires est fondé sur les hypothèses suivantes :

- **Revenus**

- 
- 

- **Coûts :**

- Droits
  - ✓
  - ✓
- ✓



# HYPOTHÈSES DU PLAN D'AFFAIRES

## ■ Coûts – suite

### • Production

- Le budget de production pour les Jeux qui se tiendront en **Corée du Sud** (avant le rajustement lié à la réduction de l'infrastructure des sports) est comparable à celui de Sotchi.
- Le budget de production de **Tokyo** (avant le rajustement lié à la réduction de l'infrastructure des sports) est inférieur à celui des Jeux de Rio en raison des facteurs suivants :
  - Nous appliquons l'approche « une seule et même entreprise » : collaboration accrue entre CBC, Radio-Canada, Bell et Rogers pour la mise en commun des ressources et la réduction des coûts;
  - À partir des apprentissages clés tirés des Jeux panaméricains, nous établissons des pratiques exemplaires et de nouvelles façons de produire du contenu destiné à toutes les plateformes;
  - Nous cherchons à nouer plus de partenariats avec des radiodiffuseurs internationaux afin de réaliser des gains d'efficacité qui entraîneront des réductions de coûts (p. ex., transmission en collaboration, description commune des épreuves, etc.).

### • Ventes et promotion

- ✓ Coûts maintenus en tant que pourcentage des revenus commerciaux





# HYPOTHÈSES DU PLAN D'AFFAIRES

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.68.1

- Coûts – suite

- 

-



# RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Risques	Mesures d'atténuation
Revenus	Revenus
Droits de diffusion	Droits de diffusion



# RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Risques	Mesures d'atténuation
Coûts de production	Coûts de production
Finances	Finances



# PARTENARIATS OLYMPIQUES CONCLUS

s.18(b)  
s.20(1)(b)  
s.21(1)(b)  
s.68.1



## PARTENARIATS OLYMPIQUES CONCLUS – SUITE

s.18(b)  
s.20(1)(b)  
s.21(1)(b)  
s.68.1

- 

- 

- 

-



# POSSIBILITÉS DE PARTENARIATS

- 
-



## PROCHAINES ÉTAPES

- Obtenir l'approbation du Conseil d'administration pour une offre ne dépassant pas [redacted] pour la prolongation des droits de diffusion en prévision des Jeux de 2018 et de 2020.
- Parachever l'entente avec le CIO en fonction des conditions approuvées par le Conseil.